

AJC DISTRIBUTION
140 impasse Sophie Germain ZA La Lande de Pucy
50380 ST PAIR SUR MER
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2023

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
5000501	310035	72	EM	651
N° Siret	52782376900023			

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065 - SD 2023  N° 11084* 24 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Timbre à date du service					
Exercice ouvert le		01/01/22		et clos le	
		31/12/22		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
				X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
AJC DISTRIBUTION 140 impasse Sophie Germain ZA La Lande de Pucy 50380 ST PAIR SUR MER					
SIRET 5 2 7 8 2 3 7 6 9 0 0 0 2 3				Mél : nathalie_macri@carrefour.com	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées Commerce de gros (commerce interentrepri Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal					
Déficit					
Bénéfice imposable à 15 %					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %					
Autres PV imposables à 19 %					
PV à long terme imposables à 19 %					
PV à long terme imposables à 0 %					
PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies					
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies					
Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies					
Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies					
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 octies A					
Autres dispositifs					
Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulairee n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
Nom / Adresse					
N°					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom / Adresse					
N°					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON					
Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					
Nom et adresse du conseil :					
FIDORG NORMANDIE DEAUVILLE rue de Bateliers - ZI 14800 TOUQUES					
Tél : 0231146200					
Tél :					
OGA/OMGA					
Viseur conventionné					
(Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant :					
Date : 09/05/23 Lieu : ST PAIR SUR MER					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :					
Qualité et nom du signataire : GERANT					
AVRIN Frank					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné					
Signature					
Examen de conformité fiscale (ECF)					
prestataire :					

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)							c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j			
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)			
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	5	6	7	8	
AVRIN AVRIN Frank 30 rue de Lille 50300				2022	47 500					
AVRANCHES GERANT										
K	DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
					0%	15%	19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise : <u>AJC DISTRIBUTION</u>				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>140 impasse Sophie Germain ZA La Lande de Pucy 50380 ST PAIR SUR MER</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>5 2 7 8 2 3 7 6 9 0 0 0 2 3</u>							Néant ☐ *	
				Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>				
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA				
AC IIF IMMOBILISÉES *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH	585 000	AI	226 566	358 434	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	181 029	AS	157 978	23 051	
		Autres immobilisations corporelles	AT	573 512	AU	330 427	243 085	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	90	CV		90	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	606	BG		606	
		Autres immobilisations financières*	BH	150	BI		150	
TOTAL (II)				BJ	1 340 387	BK	714 971	625 415
AC IIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	517 884	BU		517 884	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	227 731	BY	17 812	209 918	
		Autres créances (3)	BZ	404 260	CA	81 559	322 701	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités				CF	316 935	CG		316 935
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 428	CI		1 428		
	TOTAL (III)	CJ	1 468 237	CK	99 371	1 368 866		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 808 623	1A	814 342	1 994 281		
Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise AJC DISTRIBUTIONNéant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 229 700.....)	DA	229 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	22 970
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	276 147
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	62 409
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	591 226
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 240
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	2 240
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	256 214
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	14 213
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	974 812
	Dettes fiscales et sociales	DY	151 536
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 041
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 400 815
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL (V)	EE	1 994 281
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		
REINVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	
		EG	1 213 610
		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : AJC DISTRIBUTION

Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	6 206 944	FB		FC	6 206 944
	Production vendue { biens * services *		FD	1 277	FE		FF	1 277
			FG	68 843	FH		FI	68 843
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	6 277 064	FK		FL	6 277 064
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	28 925
	Autres Produits (1) (11)						FQ	1 651
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 307 640
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	5 137 972
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	-96 753
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	428 223
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	19 487
	Salaires et traitements *						FY	475 613
	Charges sociales (10)						FZ	128 239
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	66 971
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	328
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	13 271
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 173 352
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	134 289
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 567
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	3 567
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-3 567	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	130 722	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>AJC DISTRIBUTION</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	74 869	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	600	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	75 469	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	139 695	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	600	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	140 295	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-64 827	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	20 000	
Impôts sur les bénéfices *										HK	-16 513	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	6 383 109	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	6 320 700	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	62 409	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							1G		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	3 611	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								1J		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								1K		
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								1X	27 522	
	(9)	Dont transfert de charges								RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)								RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	581	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9								A3		
		dont cotisations facultatives Madelin A7								A4	348	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8										
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N	
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	ORG.SOC. PRODUITS A RECEV SOLDE CPAM NON RECUS										1 409	
	GARAGE ALMA SOLDE FRS 2017										108	
FRANCE FOOD ANNUL OD 27/9										252		
RHINOS SOLUT. PTS FIDEL.										15 243		
AIDE URSSAF											5 661	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise										AJC DISTRIBUTION										Néant ☐ *			
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
										1				2				3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I		CZ				D8				D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II		KD	585 000			KE				KF					
CORPORELLES	Terrains									KG				KH				KI					
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9				KJ				KK				KL					
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1				KM				KN				KO					
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions				[Dont Composants		M2				KP				KQ				KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants		M3				KS	181 029			KT				KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *									KV	497 277			KW				KX	1 385			
		Matériel de transport *									KY	54 340			KZ				LA	13 872			
		Matériel de bureau et mobilier informatique									LB	6 638			LC				LD				
		Emballages récupérables et divers *									LE				LF				LG				
	Immobilisations corporelles en cours									LH				LI				LJ					
	Avances et acomptes									LK				LL				LM					
	TOTAL III									LN	739 283			LO				LP	15 257				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G				8M				8T				
Autres participations									8U	90			8V				8W						
Autres titres immobilisés									1P				1R				1S						
Prêts et autres immobilisations financières									1T	1 356			1U				1V						
TOTAL IV									LQ	1 446			LR				LS						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	1 325 729			ØH				ØJ	15 257		
CADRE B		IMMOBILISATIONS					Diminutions					Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence								
							par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			3			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
							1		2						4								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO			LV			LW	585 000		1X						
CORPORELLES	Terrains							IP			LX			LY			LZ						
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA			MB			MC			MD						
		Sur sol d'autrui		IR				MD			ME			MF			MG						
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS				MG			MH			MI			MJ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT			MJ			MK	181 029		ML						
	Autres immobi-lisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU				MM			MN	498 662		MO			MP						
		Matériel de transport		IV				MP			MQ	68 212		MR			MS						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS			MT	6 638		MU			MV						
		Emballages récupérables et divers *		IX				MV			MW			MX			MZ						
	Immobilisations corporelles en cours							MY			MZ			NA			NB						
	Avances et acomptes							NC			ND			NE			NF						
TOTAL III							IY			NG			NH	754 541		NI							
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ			ØU			M7			ØW						
	Autres participations							IØ			ØX			ØY	90		ØZ						
	Autres titres immobilisés							I1			2B			2C			2D						
	Prêts et autres immobilisations financières							I2			2E	600		2F	756		2G						
	TOTAL IV							I3			NJ	600		NK	846		2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4			ØK	600		ØL	1 340 387		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AJC DISTRIBUTION					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise

AJC DISTRIBUTION

Néant

*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	146 989	QA	10 989	QB		QC	157 978
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	238 938	QE	49 623	QF		QG	288 561
	Matériel de transport	QH	28 869	QI	6 360	QJ		QK	35 228
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 638	QM		QN		QO	6 638
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	421 434	QV	66 971	QW		QX	488 405
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	421 434	ØP	66 971	ØQ		ØR	488 405

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY				Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise AJC DISTRIBUTION								Néant ☐ *		
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinques H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A	5 000	4B		4C	2 760	4D	2 240
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z	5 000	TV		TW	2 760	TX	2 240
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	226 566	6B		6C		6D	226 566
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T	22 350	6U	328	6V	4 866	6W	17 812
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	102 277	6Y		6Z	20 718	7A	81 559
	TOTAL III		7B	351 193	TY	328	TZ	25 584	UA	325 937
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	356 193	UB	328	UC	28 344	UD	328 177
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	328	UF	28 344			
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.									10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : AJC DISTRIBUTION										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP	606	UR		US	606		
	Autres immobilisations financières				UT	150	UV		UW	150		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	19 700	19 700					
	Autres créances clients				UX	208 030	208 030					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	57 675	57 675					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	63 463	63 463					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	283 121	283 121						
Charges constatées d'avance					VS	1 428	1 428					
TOTAUX					VT	634 174	VU	633 418	VV	756		
RENVUIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	600						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	12 631	12 631							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	243 583	56 378		187 205					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	974 812	974 812							
Personnel et comptes rattachés			8C	46 298	46 298							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	46 971	46 971							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	53 242	53 242							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 025	5 025							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	14 213	14 213							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	4 041	4 041							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 400 815	VZ	1 213 610	187 205					
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	68 090	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l' entreprise : AJC DISTRIBUTION

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET☐

Néant☐*

Exercice N, clos le :
31/12/2022

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

2 437

Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)

WG

216

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)

RB

)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)

I7

-16 513

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes particuliers / impositions autres

Moins-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)

- imposées aux taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

76 071

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)

Régimes particuliers / impositions autres

Plus-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)

- imposées aux taux de 0 %

- imposées aux taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.

Majoration d'amortissement*

Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)

K9

Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)

L2

J.E.I. (art.44 sexies A)

L5

ZFU-TE (art. 44 octies A)

ØV

S.I.I.C. (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)

Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 quidecies)

1F

Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)

XC

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

PP

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)

PB

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)

X9

dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)

YH

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)

YA

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)

YC

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)

YB

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)

YD

dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)

YI

Créance dé gagée par le report en arrière de déficit

ZI

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)

YL

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)

XI

76 071

déficit (II moins I)

ZL

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*

XJ

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *

XL

76 071

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

0

XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise				AJC DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					K4	318 678	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)					K5	76 071	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)					K6	242 607	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)					YJ		
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)					YK	242 607	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1: 1er du CGI, dotations de l'exercice					ZT	46 167	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler, sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *				ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *							
				8X		8Y	
				8Z		9A	
				9B		9C	
Provisions pour dépréciation *							
				9D		9E	
				9F		9G	
				9H		9J	
Charges à payer							
				9K		9L	
				9M		9N	
				9P		9R	
				9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :				YN		YO	
				↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>AJC DISTRIBUTION</u>																											Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				ØC	59 993				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau <i>(NB : le total I doit être égal au total II)</i>				TOTAL II				ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				ØD	216 154													ZD										
	Prélèvements sur les réserves				ØE														ZE										
					ØF														ZF										
	TOTAL I				ØF	276 147													ZG	276 147									
				ØF	276 147				ZH	276 147																			
RENSEIGNEMENTS DIVERS																				Exercice N :									
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier										Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail				J7	80 000				)	YQ	67 629							
	- Engagements de crédit-bail immobilier																				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus																				YS								
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance																				YT							
		- Locations, charges locatives et de copropriété										dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	135 878				)	XQ	135 878						
		- Personnel extérieur à l'entreprise																				YU	1 619						
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)																				SS	143 570						
		- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages																				YV							
		- Autres comptes										dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES	813				)	ST	147 155						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD																				ZJ	428 223							
	IMPOTS ET TAXES	- CFE, CVAE																				YW	9 631						
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés										(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS					)	9Z	9 856						
		Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD																				YX	19 487						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée																				YY	6 562							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations																				YZ	537 279							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)																				ØB	393 684							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *																				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *																				ZK								
	- Numéro de centre agréé *				XP							- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0										ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice																				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI																				RH								
	REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA					Plus-values à 15 %				JK					Plus-values à 0 %				JL					
								Plus-values à 19 %				JM					Imputations				JC								
Groupe : résultat d'ensemble.				JD					Plus-values à 15 %				JN					Plus-values à 0 %				JO							
								Plus-values à 19 %				JP					Imputations				JF								
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH					N° SIRET de la société mère du groupe				JJ																

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : AJC DISTRIBUTIONNéant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AJC DISTRIBUTION

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶	

❶ Entreprises soumises à l'IS
❷ Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,80 % ❷	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>AJC DISTRIBUTION</u>				Néant ☒ *			
I							
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II							
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
				donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : AJC DISTRIBUTION															Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le : 01/01/2022.....										et clos le : 31/12/2022.....					Durée en nombre de mois		1 2																			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																																				
Effectif moyen du personnel * :															YP		13																			
Dont apprentis															YF																					
Dont handicapés															YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																																				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA		6 277 064																			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																					
TOTAL 1															OX		6 277 064																			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH		1 651																			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues															OF																					
Variation positive des stocks															OD		96 753																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 2															OM		98 404																			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																																				
Achats															ON		5 185 584																			
Variation négative des stocks															OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR		247 426																			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW		13 271																			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY																					
TOTAL 3															OJ		5 446 281																			
IV - Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)															OG		929 187																			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.															SA		929 187																			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																																				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV		X																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX		6 277 064		Effectifs au sens de la CVAE *		EY		13													
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX																					
Période de référence															GY		0		1		/		0		1		/		2		0		2		2	
Date de cessation															HR				/				/													

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

5 2 7 8 2 3 7 6 9 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AJC DISTRIBUTION

ADRESSE (voie)

140 impasse Sophie Germain ZA La Lande de Pucy

CODE POSTAL

50380

VILLE

ST PAIR SUR MER

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

22970

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

LJCA

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

74,0100

Nb de parts ou actions

17 000,00

Adresse :

N°

30

Voie

RUE DE LILLE

Code Postal

50300

Commune

AVRANCHES

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

SELIMA

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

25,9904

Nb de parts ou actions

5 970,00

Adresse :

N°

Voie

Route de Paris Z.I.

Code Postal

14127

Commune

MONDEVILLE CEDEX

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



(1)

☒ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET : 52782376900023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AJC DISTRIBUTION

ADRESSE (voie) 140 impasse Sophie Germain ZA La Lande de Pucy

CODE POSTAL 50380 VILLE ST PAIR SUR MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise AJC DISTRIBUTION
Numéro de siret 52782376900023

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	17 012	5 661
GENEDIS budget pub	19 500	
LITIGE CARREFOUR	72 696	
C.S.F int retards	30 487	
REMBT PRE ROUSVAL	600	
SOLDE ASSURANCE GRAS SAVOYE		2 664
REMISE INTERETS CSF		66 544
REMBT PRE ROUSVAL REMBT PRE ROUSVAL		600
Total	140 295	75 469

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
Dépenses de mécénat (dons ouvrant droit à réduction)		27 522
TOTAL		27 522

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
TOTAL		

Désignation de l'entreprise AJC DISTRIBUTION
Numéro de siret 52782376900023

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
LFD REFACT MADO LFD REFACT MADOSOLDE 2022	21 554
AVOIR A RECEVOIR CARREOUR INT AVOIR A RECEVOIR CARREOUR I	79 852
Total des produits à recevoir	101 407

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
INTERETS EMPRUNT INTERETS EMPRUNTS 164115	119
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	64 301
CONGES A PAYER	34 064
CHARGES SUR CONGES A PAYER	12 103
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	391
TAXE PUBLICITE A PAYER	391
Total des charges à payer	111 369

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
AXA MADELIN GERANT 1 S 2023			459		
AXA FLOTTE 1/1 30/9			969		
Total des charges constatées d'avance			1 428		

Désignation de l'entreprise AJC DISTRIBUTION

Numéro de siret 52782376900023

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT
(Article 238 bis du code général des impôts)
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou année ¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	AJC DISTRIBUTION			N° SIREN	527823769
Chiffre d'affaires de l'exercice	1	6 277 064	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5 %) ²	2	31 385

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À REDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes ³	3	27 522	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	27 522	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	27 522
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	3 863

1 Pour les entreprises individuelles.
2 Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.
3 Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.
4 Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France. Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.
5 Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de prise en compte des versements.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁶	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁷		Excédents imputés ⁸		Excédents restant à imputer ⁹ (colonne 1 - colonne 3) 4
	1	2		3		
N-5	7 537	A		10		
N-4		B (A -10)		11		
N-3	6 389	C (B -11)		12		6 389
N-2	13 009	D (C -12)		13		13 009
N-1	13 009	E (D -13)		14		13 009
				15	Total	

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	27 522
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d’euros	17	27 522
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d’euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d’euros ¹⁰	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹¹	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d’impôt de l’exercice ¹² [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	16 513

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l’impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)¹³

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
TOTAL		

6 Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

7 Reporter case A, le montant de l’excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l’hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

8 Le montant d’excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

9 Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d’impôt mécénat de l’année suivante.

10 Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l’article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d’euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

11 Le taux de réduction d’impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d’impôt en application du premier alinéa du 2 de l’article 238 bis du CGI.

12 Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

13 Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l’exploitation au sens du 1° bis du I de l’article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d’impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d’impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (À SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 23</i>)	25	16 513
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25</i>)	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24</i>)	27	16 513

VII – SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO

(à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ¹⁴	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (<i>montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1</i>)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (<i>ligne 28 - ligne 29</i>)	30	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁵	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹⁶ (colonne 1 - colonne 2)	
	1	2	3	
N-1				
N-6				
N-5				
N-4				
N-3				
N-2				
Total colonne 1 ¹⁷		TOTAL	31	
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ¹⁸			32	

14 Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

15 Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

16 Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

17 Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

18 Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022											
Dénomination de l'entreprise : AJC DISTRIBUTION										Néant ☐	
SIREN de l'entreprise		5	2	7	8	2	3	7	6	9	PME au sens communautaire (Cochez la case) ☒
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)											
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐											
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)											
Dénomination et adresse											
SIREN											
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ¹											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD											
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD											
CRÉANCES REPORTABLES											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ² (article 238 <i>bis</i> du CGI) cf n°2069-M-FC-SD										16 513	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.											
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris											
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME											
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3) (article 244 <i>quater</i> C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD											
dont montant préfinancé											
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3	
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 <i>quater</i> Y du CGI)											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 <i>quater</i> M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD											
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 <i>nonies</i> du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD											

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

³ A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater</i> B du CGI) cf n°2069-A-SD	
☐ dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater</i> B bis du CGI) cf. n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	

NOUVEAUTES

- Deux nouveaux crédits d’impôt, créés par la loi de finances pour 2022, sont intégrés à ce formulaire :

- le crédit d’impôt en faveur des éditeurs d’oeuvres musicales (EOM) au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2022 pour les dépenses liées à des contrats conclus à compter du 1er janvier 2022 et engagées jusqu’au 31 décembre 2024. (art.82 de la loi n°2021-1900 de finances pour 2022) ;
- le crédit d’impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) au titre des dépenses de recherche facturées à une entreprise par un organisme de recherche et de diffusion des connaissances (ORDC), pour la réalisation d’opérations de recherche scientifique et technique, dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective, conclu entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2025 (art. 69 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022).

- Une nouvelle réduction d’impôt, créée par la loi de finances pour 2021, est intégrée à ce formulaire :

- la réduction d’impôt au titre des investissements productifs et dans le secteur du logement, réalisés dans les collectivités d’outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (RI COM), à compter du 1er janvier 2022 (art. 108 de la loi n° 2020-1721 de finances pour 2021).

- Par ailleurs, deux crédits, désormais obsolètes, ont été supprimés :

- le crédit d’impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique ;
- le crédit d’impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux.

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

Annexe à la 2069-RCI-SD pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

III - MÉCÉNAT - LISTE DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX ⁵										
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire ⁶				Intermédiaire ⁶				Valeur de la contrepartie ⁷
		N° d'identification ⁸		Nom	Adresse	N° d'identification ⁸		Nom	Adresse	
		N° SIREN	N° RNA			N° SIREN	N° RNA			

⁵ Tableau à remplir pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat prévue à l'article 238 bis du code général des impôts (BOI-BIC-RICI-20-30-40, § 40 et suivants).

⁶ L’entreprise se fait communiquer par l’organisme qui n'intervient qu'à titre de simple collecteur de fonds, l'identité du bénéficiaire final ainsi que le montant et la date des versements correspondants et, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. Lorsque l’entreprise effectue des dons et versements à un fonds de dotation, l'entreprise versante déclare à l'administration fiscale l'identité du fonds de dotation qui intervient comme intermédiaire, ainsi que le montant et la date des dons et versements correspondants et, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie (cf §70 du BOI-BIC-RICI-20-30-40).

⁷ Valeur des biens et services reçus directement ou indirectement en contrepartie.

⁸ Numéro SIREN et, à défaut, numéro RNA si entité française.



TALENZ

ENTREPRENDRE
EST UN ART MAJEUR

COMPTES ANNUELS

fidorg.talenz.fr



AJC DISTRIBUTION
140 impasse sophie germain za la lande de pucy
50380 ST PAIR SUR MER

COMPTES ANNUELS
Période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

TALENZ GROUPE FIDORG

rue des Bateliers - ZI
14800 TOUQUES
02.31.14.62.00
deauville@talenz-fidorg.fr

www.fidorg.talenz.fr

SOMMAIRE

Attestation	4
-------------	---

Tableaux de gestion

S.I.G. retraités	6
S.I.G. détaillés retraités	7
Tableau financement BIC	11
Synthèse (5 ans)	12

Comptes annuels

Bilan - Actif	14
Bilan - Passif	15
Compte résultat	16
Bilan - Actif Détaillé	18
Bilan - Passif Détaillé	20
Annexes	22

Documents Fiscaux

ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de l'entreprise :

AJC DISTRIBUTION

Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant dans ce document se caractérisent par les données suivantes :

- Chiffre d'affaires	6 277 064
- Résultat net comptable	62 409
- Total du bilan	1 994 281
(montants exprimés en Euro)	

Fait à TOUQUES

Le

L'expert comptable, Vincent ABRAHAM

Signé électroniquement le 16/05/2023 par
Vincent Abraham



Tableaux de gestion

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 277 064	100,00	4 742 189	100,00	1 534 875	32,37
Ventes de marchandises	6 206 944	100,00	4 717 826	100,00	1 489 119	31,56
- Coût d'achat des marchandises vendues	5 041 219	81,22	3 801 888	80,59	1 239 331	32,60
MARGE COMMERCIALE	1 165 725	18,78	915 937	19,41	249 788	27,27
Production vendue (biens et services)	70 120	100,00	24 364	100,00	45 756	187,80
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	70 120	100,00	24 364	100,00	45 756	187,80
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	6 277 064	100,00	4 742 189	100,00	1 534 875	32,37
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	70 120	100,00	24 364	100,00	45 756	187,80
MARGE BRUTE TOTALE	1 235 845	19,69	940 301	19,83	295 544	31,43
- Autres achats	47 612	0,76	49 545	1,04	-1 933	-3,90
- Charges externes	380 611	6,06	346 662	7,31	33 949	9,79
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	807 622	12,87	544 094	11,47	263 528	48,43
Subventions d'exploitation			309 240	6,52	-309 240	-100,00
- Impôts, taxes et versements assimilés	19 487	0,31	9 508	0,20	9 979	104,96
- Salaires et traitements	475 613	7,58	407 235	8,59	68 378	16,79
- Charges sociales	128 239	2,04	91 936	1,94	36 303	39,49
- Cotisations de l'exploitant						
Total	-623 339	-9,93	-199 439	-4,21	-423 900	-212,55
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	184 283	2,94	344 655	7,27	-160 372	-46,53
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts	28 344	0,45	16 035	0,34	12 310	76,77
+ Transferts de charges d'exploitation	581	0,01			581	
+ Autres produits d'exploitation	1 651	0,03	5 225	0,11	-3 574	-68,40
- Dotations amortissements et dépréciations	67 299	1,07	81 794	1,72	-14 494	-17,72
- Autres charges d'exploitation	13 271	0,21	16 542	0,35	-3 271	-19,77
Total	-49 994	-0,80	-77 076	-1,63	27 082	35,14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	134 289	2,14	267 579	5,64	-133 290	-49,81
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	3 567	0,06	3 854	0,08	-287	-7,45
Total	-3 567	-0,06	-3 854	-0,08	287	7,45
RÉSULTAT COURANT	130 722	2,08	263 725	5,56	-133 003	-50,43
+ Produits exceptionnels (1)	75 469	1,20	44 702	0,94	30 767	68,83
- Charges exceptionnelles (2)	140 295	2,24	64 500	1,36	75 795	117,51
- Participation des salariés	20 000	0,32	42 000	0,89	-22 000	-52,38
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-16 513	-0,26	-14 227	-0,30	-2 286	-16,07
Total	-68 313	-1,09	-47 571	-1,00	-20 742	-43,60
RÉSULTAT EXERCICE	62 409	0,99	216 154	4,56	-153 745	-71,13
(1) dont produits cessions éléments cédés	600				600	
(2) dont valeurs comptables éléments cédés	600				600	

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 277 064,13	100	4 742 189,35	100	1 534 874,78	32
Ventes de marchandises	6 206 944,45	100,00	4 717 825,72	100,00	1 489 118,73	31,56
70710000 ventes de marchandises exo	74 755,89	1,20	52 495,73	1,11	22 260,16	42,40
70710020 ventes magasin tx réduit	4 638 297,20	74,73	3 421 754,61	72,53	1 216 542,59	35,55
70710050 ventes magasin tx normal	1 484 680,13	23,92	1 241 772,08	26,32	242 908,05	19,56
70720000 ventes d'emballages	9 211,23	0,15	1 803,30	0,04	7 407,93	410,80
- Coût d'achat des marchandises vendues	5 041 219,45	81,22	3 801 888,31	80,59	1 239 331,14	32,60
60370000 variation stocks marchandises	-96 752,80	-1,56	-43 027,30	-0,91	-53 725,50	-124,86
60701000 achats marchandises tx réduit	3 515 889,29	56,64	2 618 919,43	55,51	896 969,86	34,25
60701200 achats intracom 5.5%	11 980,14	0,19	15 526,43	0,33	-3 546,29	-22,84
60702000 achats marchandise tx normal	1 081 947,88	17,43	901 059,02	19,10	180 888,86	20,08
60702200 achats cee	38 638,39	0,62	48 723,51	1,03	-10 085,12	-20,70
60704000 achats exo marchandises	270 289,16	4,35	97 534,08	2,07	172 755,08	177,12
60705000 achats emballages	17 519,95	0,28	5 040,14	0,11	12 479,81	247,61
60707000 achats taux interm.			1,81		-1,81	-100,00
60870000 frais accès /marchandises	224 424,44	3,62	174 809,19	3,71	49 615,25	28,38
60870220 frais accès /marchandises cee	208,00				208,00	
60971000 ristourne centrale	-22 925,00	-0,37	-16 698,00	-0,35	-6 227,00	-37,29
MARGE COMMERCIALE	1 165 725,00	18,78	915 937,41	19,41	249 787,59	27,27
Production vendue (biens et services)	70 119,68	100,00	24 363,63	100,00	45 756,05	187,80
70300000 ventes produits résiduels	1 276,85	1,82	243,00	1,00	1 033,85	425,45
70610050 prestations tx normal non ve	27 585,59	39,34	17 676,82	72,55	9 908,77	56,06
70810002 refacturation salaire fillatre	50 771,83	72,41	10 502,19	43,11	40 269,64	383,44
70810003 remboursement formation tn	91,00	0,13			91,00	
70889000 produits accessoires	60,75	0,09	454,24	1,86	-393,49	-86,63
70980000 rrr bon d'achats	-9 666,34	-13,79	-4 512,62	-18,52	-5 153,72	-114,21
PRODUCTION DE L'EXERCICE	70 119,68	100,00	24 363,63	100,00	45 756,05	187,80
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	6 277 064,13	100,00	4 742 189,35	100,00	1 534 874,78	32,37
MARGE DE PRODUCTION	70 119,68	100,00	24 363,63	100,00	45 756,05	187,80
MARGE BRUTE TOTALE	1 235 844,68	19,69	940 301,04	19,83	295 543,64	31,43
- Autres achats	47 611,53	0,76	49 544,70	1,04	-1 933,17	-3,90
60611000 électricité	31 099,86	0,50	32 607,71	0,69	-1 507,85	-4,62
60612000 eau	550,34	0,01	302,02	0,01	248,32	82,22
60615000 carburant/lubrifiant	8 515,71	0,14	8 052,45	0,17	463,26	5,75
60632000 ach.non stock.mat.& fourn	323,66	0,01	106,60		217,06	203,62
60640000 four. administratives	605,39	0,01	1 006,53	0,02	-401,14	-39,85
60650000 consommables informatique	4 429,21	0,07	3 807,51	0,08	621,70	16,33
60681000 mat cons fourn diverses	270,81		623,78	0,01	-352,97	-56,59
60682000 mat cons pour magasin	987,01	0,02	740,75	0,02	246,26	33,24
60683000 mat cons pour clients	829,54	0,01	2 297,35	0,05	-1 467,81	-63,89
- Charges externes	380 611,40	6,06	346 662,10	7,31	33 949,30	9,79
61220000 natio crédit mur infrmatique	3 610,78	0,06			3 610,78	
61311000 location immeuble			95 427,00	2,01	-95 427,00	-100,00
61320000 locations immobilières	99 866,28	1,59			99 866,28	
61320002 location archives	500,00	0,01	500,00	0,01		
61322000 location chapiteau	5 000,00	0,08	5 000,00	0,11		
61322001 locations salles cci	151,82				151,82	
61351000 location mat. exploitatio	972,00	0,02	450,90	0,01	521,10	115,57
61351100 loc credipar 508 gt 225e-e	13 310,18	0,21			13 310,18	
61351200 loc audi q2	3 638,31	0,06			3 638,31	
61352000 location matériel tpe	468,00	0,01	468,00	0,01		
61352200 location alarme			646,02	0,01	-646,02	-100,00
61354000 location véhicules	3 423,65	0,05	14 125,67	0,30	-10 702,02	-75,76
61355000 locatio matériels wektoo	2 244,00	0,04	2 805,00	0,06	-561,00	-20,00

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Variation	
					en valeur	en %
61400000 charg. locatives & coprop	6 304,00	0,10	6 202,00	0,13	102,00	1,64
61521000 entretien terrain	820,80	0,01	945,85	0,02	-125,05	-13,22
61523000 entretien agencement	1 295,79	0,02	1 003,73	0,02	292,06	29,10
61524000 entretien locaux	5 176,14	0,08	2 717,28	0,06	2 458,86	90,49
61525000 enlèvement ordures	5 591,20	0,09	4 803,81	0,10	787,39	16,39
61551000 ent. mat. exploitation	3 343,69	0,05			3 343,69	
61552000 entretien mat. de transport	5 411,47	0,09	2 708,96	0,06	2 702,51	99,76
61555000 entretien mat. frigo	663,89	0,01	3 666,74	0,08	-3 002,85	-81,89
61557000 maintenance mat.contrat	4 491,15	0,07	5 145,90	0,11	-654,75	-12,72
61611000 assurances	8 338,24	0,13	8 789,44	0,19	-451,20	-5,13
61613000 assurance crédit bail imprim.	49,96				49,96	
62113000 personnel intérim	1 618,78	0,03	2 686,60	0,06	-1 067,82	-39,75
62261000 honor compt. jurid.social	17 699,98	0,28	15 716,83	0,33	1 983,15	12,62
62263000 honoraires avocats	7 440,00	0,12	610,00	0,01	6 830,00	
62265000 honoraires divers	7 335,48	0,12	4 705,24	0,10	2 630,24	55,90
62270000 frais d'actes/contentieux	586,85	0,01	45,87		540,98	
62281000 redevances centrales	104 579,55	1,67	79 977,00	1,69	24 602,55	30,76
62283000 redevances management	1 500,00	0,02	1 800,00	0,04	-300,00	-16,67
62291000 honoraires gestion pee	270,90		110,99		159,91	144,08
62294000 honoraires études diverse	4 157,70	0,07	4 669,29	0,10	-511,59	-10,96
62330000 points rhinos			6 894,89	0,15	-6 894,89	-100,00
62340000 cadeaux à la clientèle +	113,80				113,80	
62341000 cadeaux pub. inf. à 60€	2 482,15	0,04	2 395,92	0,05	86,23	3,60
62342000 programme fidélité			750,00	0,02	-750,00	-100,00
62361000 imprime public. nationale	702,42	0,01	15 110,25	0,32	-14 407,83	-95,35
62371000 publicité annonces animations	4 028,96	0,06			4 028,96	
62375000 pub.public.rel.publiques	1 195,00	0,02	1 060,00	0,02	135,00	12,74
62381000 frais décoration			778,10	0,02	-778,10	-100,00
62382000 dons aux oeuvres	27 521,95	0,44	33 161,42	0,70	-5 639,47	-17,01
62440000 transports divers			106,63		-106,63	-100,00
62511000 frais déplacements	8 160,92	0,13	5 993,80	0,13	2 167,12	36,16
62570000 réceptions	2 920,85	0,05	3 584,33	0,08	-663,48	-18,51
62611000 affranchissements ptt	378,10	0,01	234,67		143,43	61,12
62612000 téléphone	2 993,98	0,05	3 030,45	0,06	-36,47	-1,20
62751000 cions tpe	7 232,66	0,12	5 491,02	0,12	1 741,64	31,72
62780000 frais bancaires	2 207,05	0,04	1 936,05	0,04	271,00	14,00
62810000 taxe interfel	572,97	0,01	356,45	0,01	216,52	60,74
62811000 cotisations	240,00		50,00		190,00	380,00
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	807 621,75	12,87	544 094,24	11,47	263 527,51	48,43
Subventions d'exploitation			309 240,00	6,52	-309 240,00	-100,00
74000001 aide coronavirus			309 240,00	6,52	-309 240,00	-100,00
- Impôts, taxes et versements assimilés	19 487,15	0,31	9 507,76	0,20	9 979,39	104,96
63120000 taxe d'apprentissage	3 201,20	0,05	1 952,00	0,04	1 249,20	64,00
63130000 formation continue	5 960,95	0,09	3 001,00	0,06	2 959,95	98,63
63511000 contribution eco territoriale	9 631,00	0,15	3 780,00	0,08	5 851,00	154,79
63514000 taxe sur véhicules de sté	216,00				216,00	
63580000 frais de carte grise			347,76	0,01	-347,76	-100,00
63725000 taxe sur la publicité	202,00		151,00		51,00	33,77
63781000 taxe essieu	276,00		276,00	0,01		
- Salaires et traitements	475 612,98	7,58	407 235,48	8,59	68 377,50	16,79
64110000 salaires bruts	393 683,71	6,27	300 102,08	6,33	93 581,63	31,18
64110500 prime exo pouvoir d'achat	5 322,38	0,08	11 600,00	0,24	-6 277,62	-54,12
64111000 rémunération gérant	47 500,00	0,76	55 000,00	1,16	-7 500,00	-13,64
64111040 cotisations madelin gérant	7 897,45	0,13	7 616,66	0,16	280,79	3,69
64111050 cotisations ssi gérant	28 826,92	0,46	24 611,04	0,52	4 215,88	17,13
64111100 indem.chômage partiel versé			24 071,95	0,51	-24 071,95	-100,00
64120000 variation congés payés	-13 727,75	-0,22	3 964,21	0,08	-17 691,96	-446,29
64140000 indemnités transp. & salissure	1 732,77	0,03	2 214,38	0,05	-481,61	-21,75

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Variation	
					en valeur	en %
64143000 indem.rupture conventionnelle	2 348,00	0,04			2 348,00	
64144000 indemnités de licenciement	2 029,50	0,03			2 029,50	
64191000 indem.chômage partiel reçu			-21 944,84	-0,46	21 944,84	100,00
- Charges sociales	128 239,10	2,04	91 936,15	1,94	36 302,95	39,49
64510000 cotisations urssaf/pole emploi	97 034,06	1,55	67 060,96	1,41	29 973,10	44,70
64520000 cotisations mutuelles	14 200,78	0,23	12 675,14	0,27	1 525,64	12,04
64530000 cotisation retraites	20 862,21	0,33	14 617,74	0,31	6 244,47	42,72
64550000 ch soc/prov. salaires non	-4 092,79	-0,07	929,58	0,02	-5 022,37	-540,28
64712000 abondement pee	2 100,00	0,03	900,00	0,02	1 200,00	133,33
64750000 médecine travail pharmacie	1 479,00	0,02	882,20	0,02	596,80	67,65
64780000 tickets restaurant	4 877,50	0,08	5 215,00	0,11	-337,50	-6,47
64820000 oeuvres sociales	600,00	0,01			600,00	
64899100 aide sur salaires	-8 821,66	-0,14	-10 344,47	-0,22	1 522,81	14,72
Total	-623 339,23	-9,93	-199 439,39	-4,21	-423 899,84	-212,55
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	184 282,52	2,94	344 654,85	7,27	-160 372,33	-46,53
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts	28 344,35	0,45	16 034,68	0,34	12 309,67	76,77
78150000 repr/prov.risq.charg.expl	23 478,43	0,37			23 478,43	
78174000 reprise pro dép cré clt	4 865,92	0,08	16 034,68	0,34	-11 168,76	-69,65
+ Transferts de charges d'exploitation	580,97	0,01			580,97	
79410000 avantage nature véhicule	580,97	0,01			580,97	
+ Autres produits d'exploitation	1 650,98	0,03	5 224,74	0,11	-3 573,76	-68,40
75800000 prod. divers gestion cour	1 650,98	0,03	5 224,74	0,11	-3 573,76	-68,40
- Dotations amortissements et dépréciations	67 299,31	1,07	81 793,67	1,72	-14 494,36	-17,72
68112000 dot.amort.immo.corporell.	66 971,02	1,07	75 367,49	1,59	-8 396,47	-11,14
68150000 dot provisions litige			5 000,00	0,11	-5 000,00	-100,00
68174000 dot.prov.dépr.actifs circ	328,29	0,01	1 426,18	0,03	-1 097,89	-76,98
- Autres charges d'exploitation	13 270,82	0,21	16 541,74	0,35	-3 270,92	-19,77
65160000 sacem	347,93	0,01	353,35	0,01	-5,42	-1,53
65400000 pertes s/créances irrécouvrabl	10 315,04	0,16	13 217,37	0,28	-2 902,33	-21,96
65800000 charges div. gestion courante	2 607,85	0,04	2 971,02	0,06	-363,17	-12,22
Total	-49 993,83	-0,80	-77 075,99	-1,63	27 082,16	35,14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	134 288,69	2,14	267 578,86	5,64	-133 290,17	-49,81
- Charges financières	3 566,61	0,06	3 853,66	0,08	-287,05	-7,45
66110000 intérêts sur emprunts	2 320,91	0,04	2 894,80	0,06	-573,89	-19,82
66160000 intérêts bancaires	1 245,70	0,02	958,86	0,02	286,84	29,91
Total	-3 566,61	-0,06	-3 853,66	-0,08	287,05	7,45
RÉSULTAT COURANT	130 722,08	2,08	263 725,20	5,56	-133 003,12	-50,43
+ Produits exceptionnels (1)	75 468,66	1,20	44 701,91	0,94	30 766,75	68,83
77100000 prod.except./opér.gestion	8 325,05	0,13			8 325,05	
77100001 remise intérêts csf	66 543,61	1,06			66 543,61	
77110000 refacturation litige carrefour			44 701,91	0,94	-44 701,91	-100,00
77560000 immobilisations financières	600,00	0,01			600,00	
- Charges exceptionnelles (2)	140 295,16	2,24	64 499,94	1,36	75 795,22	117,51
67100000 charges except/op gestion	1 409,26	0,02	3 180,95	0,07	-1 771,69	-55,70
67100001 charges exceptionnelles frs	359,62	0,01			359,62	
67100002 points rhinos	15 243,05	0,24			15 243,05	
67100003 pub nationale	19 499,95	0,31			19 499,95	
67100005 litige carrefour	72 696,21	1,16			72 696,21	
67110001 retour abandon loyer 2020			31 464,00	0,66	-31 464,00	-100,00
67150000 csf intérêts de retard	30 487,07	0,49	29 854,99	0,63	632,08	2,12
67560000 vnc immos financières cédées	600,00	0,01			600,00	

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Variation	
					en valeur	en %
- Participation des salariés	20 000,00	0,32	42 000,03	0,89	-22 000,03	-52,38
69101000 intéressement	20 000,00	0,32	42 000,03	0,89	-22 000,03	-52,38
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-16 513,17	-0,26	-14 227,00	-0,30	-2 286,17	-16,07
69500000 impôts sur les bénéfices	-16 513,17	-0,26	-14 227,00	-0,30	-2 286,17	-16,07
Total	-68 313,33	-1,09	-47 571,06	-1,00	-20 742,27	-43,60
RÉSULTAT EXERCICE	62 408,75	0,99	216 154,14	4,56	-153 745,39	-71,13
(1) dont produits cessions éléments cédés	600,00				600,00	
(2) dont valeurs comptables éléments cédés	600,00				600,00	

TABLEAU DE FINANCEMENT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

*	
Distribution des résultats	
Acquisitions d'immobilisations	
Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	15 257,39
Immobilisations financières	
Capitaux propres	
Capital	
Subventions d'investissement	
Dettes financières	
Emprunts remboursés (capital)	68 089,75
TOTAL DES EMPLOIS	83 347,14

Résultat net	62 408,75
+ Dotations aux amortis, dépréciat., provisions	38 954,96
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	600,00
- Produit des cessions d'éléments d'actif	- (600,00)
- Quote-part des subventions d'investis.	- ()
AUTOFINANCEMENT	101 363,71
Cessions d'immobilisations	
Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	600,00
Capitaux propres	
Capital	
Subventions d'investissement	
Dettes financières	
Emprunts réalisés	
Apports des comptes courants	1 828,93
TOTAL DES RESSOURCES	103 792,64

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

20 445,50

Augmentation de l'actif circulant	
Stocks et en cours	96 752,80
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients	72 687,68
Autres créances	8 580,74
Charges constatées d'avance	1 097,67
Diminution des dettes	
Dettes fournisseurs	
Autres dettes	22 228,46
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DES EMPLOIS	201 347,35

Diminution de l'actif circulant	
Stocks et en cours	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients	
Autres créances	
Charges constatées d'avance	
Augmentation des dettes	
Dettes fournisseurs	51 056,47
Autres dettes	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DES RESSOURCES	51 056,47

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

150 290,88

Disponibilités	
Valeurs mobilières de placement	
C. B. C. et découverts	3 377,18

Disponibilités	133 222,56
Valeurs mobilières de placement	
C. B. C. et découverts	

VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE

-129 845,38

SYNTHÈSE (5 ANS)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Exercice N-2	Du 01/01/19 au 31/12/19	Exercice N-4	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	6 277 064,13	4 742 189,35	4 471 222,05	5 709 107,00	5 737 558,84	1 534 874,78	32,37
Ventes de marchandises	6 206 944,45	4 717 825,72	4 460 021,34	5 712 072,30	5 728 450,96	1 489 118,73	31,56
Production de l'exercice	70 119,68	24 363,63	11 200,71	-2 965,30	9 107,88	45 756,05	187,80
Marge commerciale	1 165 725,00	915 937,41	846 984,42	1 048 906,96		249 787,59	27,27
<i>Taux de marge commerciale</i>	<i>18,78</i>	<i>19,41</i>	<i>18,99</i>	<i>18,36</i>			
Marge globale	1 235 844,68	940 301,04	858 185,13	1 045 941,66		295 543,64	31,43
<i>Taux de marge globale</i>	<i>19,69</i>	<i>19,83</i>	<i>19,19</i>	<i>18,32</i>			
Valeur ajoutée	807 621,75	544 094,24	509 005,82	634 639,28		263 527,51	48,43
Excédent brut d'exploitation	184 282,52	344 654,85	103 100,07	56 542,46		-160 372,33	-46,53
Amortissements / provisions	67 299,31	81 793,67	89 194,03	80 376,81	86 560,16	-14 494,36	-17,72
Résultat d'exploitation	134 288,69	267 578,86	16 114,37	-20 910,83		-133 290,17	-49,81
Résultat financier	-3 566,61	-3 853,66	-5 737,12	-9 764,34	-12 076,87	287,05	7,45
Résultat courant	130 722,08	263 725,20	10 377,25	-30 675,17		-133 003,12	-50,43
Résultat exceptionnel	-64 826,50	-19 798,03	-3 525,57	60 141,36	-2 276,38	-45 028,47	-227,44
Résultat net de l'exercice	62 408,75	216 154,14	6 851,68	42 475,19		-153 745,39	-71,13

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Exercice N-2	Du 01/01/19 au 31/12/19	Exercice N-4	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	101 363,71	281 913,13	197 724,53	121 816,97		-180 549,42	-64,04
Fonds de roulement net global	337 438,40	316 992,90	113 974,39	-54 682,06		20 445,50	6,45
Besoin en fonds de roulement	20 623,18	-129 714,47	-92 180,30	-49 773,50		150 337,65	-115,90
Trésorerie	316 815,22	446 707,37				-129 892,15	-29,08

RATIOS	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Exercice N-2	Du 01/01/19 au 31/12/19	Exercice N-4	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients <i>(en jours)</i>	13,23	11,91		12,67		1,32	11,08
Crédit fournisseurs <i>(en jours)</i>	58,30	72,20		46,13		-13,90	-19,25
Rotation stocks <i>(en jours)</i>	37,50	40,43		33,29		-2,93	-7,25
Autonomie financière	0,30	0,27	0,19	0,19		0,03	11,11
Capacité de remboursement	0,37	0,84	0,52	0,29		-0,47	-55,95
Taux d'endettement	0,46	0,64	1,23	1,35		-0,18	-28,13
Rentabilité financière	0,11	0,41	0,02	0,14		-0,30	-73,17
Rentabilité commerciale	0,01	0,05		0,01		-0,04	-80,00

Comptes annuels

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au 31/12/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	585 000,00	226 566,15	358 433,85	358 433,85
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	181 028,74	157 978,11	23 050,63	34 039,27
Autres immobilisations corporelles	573 511,87	330 426,82	243 085,05	283 810,04
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	90,00		90,00	90,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	605,90		605,90	1 205,90
Autres immobilisations financières	150,00		150,00	150,00
TOTAL (I)	1 340 386,51	714 971,08	625 415,43	677 729,06
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	517 883,60		517 883,60	421 130,80
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	173 873,16		173 873,16	117 721,18
Clients douteux, litigieux (3)	19 700,41	17 812,31	1 888,10	2 369,09
Clients Factures à établir (3)	34 156,95		34 156,95	12 602,63
Autres créances (3)	404 259,88	81 558,65	322 701,23	293 402,06
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	316 934,68		316 934,68	450 157,24
Charges constatées d'avance (3)	1 427,94		1 427,94	330,27
TOTAL (II)	1 468 236,62	99 370,96	1 368 865,66	1 297 713,27
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	2 808 623,13	814 342,04	1 994 281,09	1 975 442,33
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 229 700,00)	229 700,00	229 700,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	22 970,00	22 970,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	276 146,99	59 992,85
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	62 408,75	216 154,14
SITUATION NETTE	591 225,74	528 816,99
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	591 225,74	528 816,99
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 240,00	5 000,00
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	2 240,00	5 000,00
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	256 213,56	327 561,03
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	14 212,78	12 383,85
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	923 551,85	836 954,46
Fournisseurs, factures non parvenues	51 259,84	86 800,76
Dettes fiscales et sociales	151 535,97	173 883,89
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	4 041,35	4 041,35
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	1 400 815,35	1 441 625,34
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 994 281,09	1 975 442,33
(1) Dont à plus d'un an	187 205,00	280 023,00
(1) Dont à moins d'un an	1 213 610,35	968 929,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	6 206 944,45	4 717 825,72	1 489 118,73	31,56
Production vendue (biens et services)	70 119,68	24 363,63	45 756,05	187,80
Montant net du chiffre d'affaires	6 277 064,13	4 742 189,35	1 534 874,78	32,37
Subventions d'exploitation		309 240,00	-309 240,00	-100,00
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	28 925,32	16 034,68	12 890,64	80,39
Autres produits	1 650,98	5 224,74	-3 573,76	-68,40
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 307 640,43	5 072 688,77	1 234 951,66	24,35
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	5 137 972,25	3 844 915,61	1 293 056,64	33,63
Variation de stocks	-96 752,80	-43 027,30	-53 725,50	-124,86
Autres achats et charges externes	428 222,93	396 206,80	32 016,13	8,08
Impôts, taxes et versements assimilés	19 487,15	9 507,76	9 979,39	104,96
Salaires et traitements	475 612,98	407 235,48	68 377,50	16,79
Charges sociales	128 239,10	91 936,15	36 302,95	39,49
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	66 971,02	75 367,49	-8 396,47	-11,14
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	328,29	1 426,18	-1 097,89	-76,98
Dotations aux provisions		5 000,00	-5 000,00	-100,00
Autres charges	13 270,82	16 541,74	-3 270,92	-19,77
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 173 351,74	4 805 109,91	1 368 241,83	28,47
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	134 288,69	267 578,86	-133 290,17	-49,81
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	3 566,61	3 853,66	-287,05	-7,45
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	3 566,61	3 853,66	-287,05	-7,45
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-3 566,61	-3 853,66	287,05	7,45
RÉSULTAT COURANT ^{Taxt impôts (I-II+III-IV+V-VI)}	130 722,08	263 725,20	-133 003,12	-50,43
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	74 868,66	44 701,91	30 166,75	67,48
Sur opérations en capital	600,00		600,00	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	75 468,66	44 701,91	30 766,75	68,83
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	139 695,16	64 499,94	75 195,22	116,58
Sur opérations en capital	600,00		600,00	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	140 295,16	64 499,94	75 795,22	117,51
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-64 826,50	-19 798,03	-45 028,47	-227,44
Participation des salariés aux résultats (IX)	20 000,00	42 000,03	-22 000,03	-52,38
Impôt sur les bénéfices (X)	-16 513,17	-14 227,00	-2 286,17	-16,07

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

375 TALENZ
GROUPE FIDORG

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au 31/12/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	585 000,00	226 566,15	358 433,85	358 433,85
20700000 fonds commercial	585 000,00		585 000,00	585 000,00
29070000 dépréciation fonds commercial		226 566,15	-226 566,15	-226 566,15
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	181 028,74	157 978,11	23 050,63	34 039,27
21540000 matériel outillage	181 028,74		181 028,74	181 028,74
28154000 amort matériel et outillage		157 978,11	-157 978,11	-146 989,47
Autres immobilisations corporelles	573 511,87	330 426,82	243 085,05	283 810,04
21810000 inst géné agenc aménag divers	498 662,12		498 662,12	497 276,73
21820000 matériel de transport	68 211,88		68 211,88	54 339,88
21830000 mat de bureau & mat informatiq	6 637,87		6 637,87	6 637,87
28181000 amort inst.gle.agt.am		288 560,90	-288 560,90	-238 938,03
28182000 amort matériel transport		35 228,05	-35 228,05	-28 868,54
28183000 amort mat bureau informatique		6 637,87	-6 637,87	-6 637,87
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	90,00		90,00	90,00
26100000 titres de participation	90,00		90,00	90,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	605,90		605,90	1 205,90
27430000 prêt personnel rousval vanessa	605,90		605,90	1 205,90
Autres immobilisations financières	150,00		150,00	150,00
27511100 caution station géant	150,00		150,00	150,00
TOTAL (I)	1 340 386,51	714 971,08	625 415,43	677 729,06
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	517 883,60		517 883,60	421 130,80
37750000 stocks marchandises	517 883,60		517 883,60	421 130,80
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	173 873,16		173 873,16	117 721,18
Clients douteux, litigieux (3)	19 700,41	17 812,31	1 888,10	2 369,09
41600000 clients douteux ou litigieux	19 700,41		19 700,41	24 719,03
49100000 dépréciations comptes clients		17 812,31	-17 812,31	-22 349,94
Clients Factures à établir (3)	34 156,95		34 156,95	12 602,63
Autres créances (3)	404 259,88	81 558,65	322 701,23	293 402,06
40980000 rrr à obtenir/avoirs non reçus	39 504,00		39 504,00	34 781,00
44400000 etat impôt/bénéfices	57 675,17		57 675,17	41 162,00

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au 31/12/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
44562000 tva déd immobilisations				831,67
44562010 tva déd immobilisations tn	2 774,40		2 774,40	
44566000 tva déductible abs	51 500,87		51 500,87	45 020,99
44567000 crédit tva à reporter	4 215,00		4 215,00	1 175,00
44586000 tva s/fact non parvenues	4 762,50		4 762,50	9 781,33
44587100 tva sur facture à établir tr	210,69		210,69	210,69
46700000 bons sogec	13,44		13,44	63,57
46714000 bons interdis	634,15		634,15	600,11
46721100 litige carrefour	163 117,33		163 117,33	262 052,78
46870000 produits à recevoir carrefour	79 852,33		79 852,33	
49670000 dépréc compte litige carrefour		81 558,65	-81 558,65	-102 277,08
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	316 934,68		316 934,68	450 157,24
51200000 décaissements en attente	80 336,35		80 336,35	42 486,93
51212100 bnp	165 355,89		165 355,89	254 521,09
51214100 crédit mutuel	59 251,95		59 251,95	141 070,20
53000000 caisse	7 808,65		7 808,65	12 079,02
58000000 encaissement clients en attent	4 181,84		4 181,84	
Charges constatées d'avance (3)	1 427,94		1 427,94	330,27
48600000 charges constatées d'avance	1 427,94		1 427,94	330,27
TOTAL (II)	1 468 236,62	99 370,96	1 368 865,66	1 297 713,27
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	2 808 623,13	814 342,04	1 994 281,09	1 975 442,33
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 229 700,00)	229 700,00	229 700,00
10130000 capital souscrit appelé versé	229 700,00	229 700,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	22 970,00	22 970,00
10610000 réserve légale	22 970,00	22 970,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	276 146,99	59 992,85
11000000 report à nouveau créditeur	276 146,99	59 992,85
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	62 408,75	216 154,14
SITUATION NETTE	591 225,74	528 816,99
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	591 225,74	528 816,99
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 240,00	5 000,00
15110000 provisions pour litiges	2 240,00	5 000,00
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	2 240,00	5 000,00
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	256 213,56	327 561,03
16411300 emp.crédit mutuel 240 ke	105 674,09	129 988,92
16411500 emp.camion 24ke 9/21	18 056,20	22 814,21
16415200 emp.bnp 360 ke 78 mois	132 074,06	171 090,97
16884000 intérêts courus sur emprunt	119,46	
51810000 intérêts banque courus à payer	289,75	217,06
58000000 encaissement clients en attent		3 449,87
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	14 212,78	12 383,85
45110000 c/ct sarl lcja	11 125,21	11 125,21
45181000 c/ct groupe intérêts à payer	386,19	386,19
45510000 c/ct franck avrin	1 937,70	108,77
45581000 c/ct intérêts à payer	763,68	763,68
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	923 551,85	836 954,46
Fournisseurs, factures non parvenues	51 259,84	86 800,76

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21
Dettes fiscales et sociales	151 535,97	173 883,89
42100000 personnel rémunérations dues	1 963,88	
42401000 intéressements nets	10 000,00	22 000,00
42700000 personnel oppositions	270,35	
42820000 dettes pour congés payés	34 063,58	47 791,33
43100000 sécurité sociale	17 117,00	8 377,00
43110000 ssi report échéances	7 621,40	21 454,00
43715000 caisse retraite reunica	3 294,61	2 084,42
43720000 apgis mutuelle	6 835,07	7 173,21
43820000 charges soc / congés payés	12 103,37	16 196,16
44210000 prélèvement à la source pass	1 102,00	732,00
44551000 tva à décaisser	492,00	
44571201 tva collectée tn ps refact mad	6 561,98	
44571251 tva coll prest serv tn litige	27 186,22	43 675,46
44586100 tva sur avoir à recevoir	13 308,72	
44587000 tva sur facture à établir	5 692,83	2 100,44
44862000 taxe cet cvae à payer	3 330,00	707,00
44864000 taxe apprentissage à payer	390,96	
44865000 formation continue à payer		1 165,87
44866000 taxe publicité à payer	202,00	151,00
44867300 taxe essieu à payer		276,00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	4 041,35	4 041,35
41980000 clients avoir à établir	4 041,35	4 041,35
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	1 400 815,35	1 441 625,34
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 994 281,09	1 975 442,33
(1) Dont à plus d'un an	187 205,00	280 023,00
(1) Dont à moins d'un an	1 213 610,35	968 929,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 994 281,09 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 62 408,75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce est constituée depuis 2017 date de l'installation dans les

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

locaux de Saint PAIR.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 à 15 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans
- Matériels de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	GLOBAL
FONDS ACHETE	585 000			585 000
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	585 000			585 000

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	585 000		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		181 029		
		Instal. gén., agencts & aménagts divers	497 277		1 385
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	54 340		13 872
		Matériel de bureau & info., mobilier	6 638		
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL III			739 283		15 257
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		90		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		1 356		
TOTAL IV			1 446		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 325 729		15 257

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			585 000	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.				181 029	
		Instal. gén., agencts, aménagts d.			498 662	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			68 212	
		Mat.bureau, info., mob.			6 638	
		Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL III					754 541	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				90	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			600	756	
TOTAL IV				600	846	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				600	1 340 387	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques	matériel et outil. industriels	146 989	10 989		157 978
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	238 938	49 623		288 561
	Matériel de transport	28 869	6 360		35 228
	Mat. bureau et informatique, mob.	6 638			6 638
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		421 434	66 971		488 405
TOTAL GENERAL		421 434	66 971		488 405

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Const.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
	Inst. techniques mat. et outil.							
	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
Immo. corpor.	Emballages récup. divers							
	TOTAL							
	Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL							
	Total général non ventilé							
	CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net a la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler							
	Primes de remboursement des obligations							

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales agen. aménag. cons.			
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.			
	Matériel de transport			
	Mat. bureau et informatique, mob.			
	Emballages récupérables divers			
Immobs financières	Titres mis en équivalence			
	Titres de participations			
	Autres			
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL				

ÉTAT DES STOCKS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	421 130,80	5 927 052,37	5 830 299,57	517 883,60
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	421 130,80	5 927 052,37	5 830 299,57	517 883,60

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	5 000		2 760	2 240
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II		5 000		2 760	2 240
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles	226 566		226 566
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	22 350	328	4 866	17 812
	Autres provisions pour dépréciation	102 277		20 718	81 559
TOTAL III		351 193	328	25 584	325 937
TOTAL GENERAL (I + II + III)		356 193	328	28 344	328 177
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	328	28 344	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

LOCATIONS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

LOCATIONS

	Valeur d'origine	REDEVANCES PAYÉES		
		Cumul exerc. antérieurs	Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles	40 153		13 310	13 310
Immobilisations en cours				
TOTAL	40 153		13 310	13 310

	VALEUR RESTANT À PAYER			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages				
Autres immobilisations corporelles	5 952	13 887		19 839
Immobilisations en cours				
TOTAL	5 952	13 887		19 839

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					
	Prêts (1) (2)			606		606
	Autres immobilisations financières			150		150
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			19 700	19 700	
	Autres créances clients			208 030	208 030	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér					
	Personnel et comptes rattachés					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices		57 675	57 675	
		Taxe sur la valeur ajoutée		63 463	63 463	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés				
		Divers				
	Groupe et associés (2)					
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			283 121	283 121	
	Charges constatées d'avance			1 428	1 428	
TOTAUX				634 174	633 418	756
Renvois	(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)	600		
	(2)					

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 428
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 428

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	34 157
Autres créances	119 356
Disponibilités	
TOTAL	153 513

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	22 970,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	22 970,00	10,00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine	12 631	12 631		
	à plus d' 1 an à l'origine	243 583	56 378	187 205	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		974 812	974 812		
Personnel & comptes rattachés		46 298	46 298		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		46 971	46 971		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	53 242	53 242		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	5 025	5 025		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		14 213	14 213		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		4 041	4 041		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		1 400 815	1 213 610	187 205	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	68 090			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	409
Emprunts et dettes financières divers	764
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 260
Dettes fiscales et sociales	50 090
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 041
TOTAL DES CHARGES À PAYER	106 564

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 42 113,22 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,75 %

Table de mortalité insse 2022

Turn over faible

Départ volontaire entre 65-67

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	3 739					3 739
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	68 357					68 357
Contrats de locations financement	19 839					19 839
TOTAL (1)	91 935					91 935
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	91 935					91 935

Liasse fiscale

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2023  N° 11084* 24 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)					
Exercice ouvert le		01/01/22		et clos le		31/12/22		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société :						Adresse du siège social :					
AJC DISTRIBUTION 140 impasse Sophie Germain ZA La Lande de Pucy 50380 ST PAIR SUR MER											
SIRET 5 2 7 8 2 3 7 6 9 0 0 0 2 3						Mél : nathalie_macri@carrefour.com					
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :					
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
						SIRET					
B ACTIVITE											
Activités exercées Commerce de gros (commerce interentrepri						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1 Résultat fiscal						Bénéfice imposable au taux normal			Déficit		
Bénéfice imposable à 15 %						Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %						PV à long terme imposables à 19 %			PV exonérées (art. 238 quinquies)		
Autres PV imposables à 19 %						PV à long terme imposables à 0 %					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐											
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐											
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐											
Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies ☐											
Société d'investissement immobilier cotée ☐						Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulairee n°2065-SD)											
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom / Adresse					
						N°					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :					
FIDORG NORMANDIE DEAUVILLE rue de Bateliers - ZI 14800 TOUQUES											
Tél : 0231146200						Tél :					
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)						Identité du déclarant :					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 09/05/23 Lieu : ST PAIR SUR MER					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Qualité et nom du signataire : GERANT					
						AVRIN Frank					
Signature											
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :											

Désignation de l'entreprise : <u>AJC DISTRIBUTION</u>				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>140 impasse Sophie Germain ZA La Lande de Pucy 50380 ST PAIR SUR MER</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>5 2 7 8 2 3 7 6 9 0 0 0 2 3</u>							Néant ☐ *	
				Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>				
				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA				
AC IIF IMMOBILISÉES *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH	585 000	AI	226 566	358 434	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	181 029	AS	157 978	23 051	
		Autres immobilisations corporelles	AT	573 512	AU	330 427	243 085	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	90	CV		90	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	606	BG		606	
		Autres immobilisations financières*	BH	150	BI		150	
TOTAL (II)				BJ	1 340 387	BK	714 971	625 415
AC IIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	517 884	BU		517 884	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	227 731	BY	17 812	209 918	
		Autres créances (3)	BZ	404 260	CA	81 559	322 701	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	316 935	CG		316 935	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 428	CI		1 428	
	TOTAL (III)		CJ	1 468 237	CK	99 371	1 368 866	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif *		CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 808 623	1A	814 342	1 994 281	
Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise AJC DISTRIBUTIONNéant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 229 700.....)	DA	229 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	22 970
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	276 147
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	62 409
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	591 226
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 240
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	2 240
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	256 214
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	14 213
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	974 812
	Dettes fiscales et sociales	DY	151 536
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 041
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 400 815
	TOTAL (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 994 281
REINVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	
		EG	1 213 610
		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : AJC DISTRIBUTION

Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	6 206 944	FB		FC	6 206 944
	Production vendue {	biens *	FD	1 277	FE		FF	1 277
		services *	FG	68 843	FH		FI	68 843
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	6 277 064	FK		FL	6 277 064
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	28 925
	Autres Produits (1) (11)						FQ	1 651
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 307 640
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	5 137 972
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	-96 753
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	428 223
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	19 487
	Salaires et traitements *						FY	475 613
	Charges sociales (10)						FZ	128 239
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	66 971
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	328
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	13 271
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 173 352
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	134 289
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 567
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	3 567
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-3 567	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	130 722	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>AJC DISTRIBUTION</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	74 869	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	600	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	75 469	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	139 695	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	600	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	140 295	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-64 827	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	20 000	
Impôts sur les bénéfices *										HK	-16 513	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	6 383 109	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	6 320 700	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	62 409	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							1G		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	3 611	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								1J		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								1K		
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								1X	27 522	
	(9)	Dont transfert de charges								RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)								RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	581	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9								A3		
		dont cotisations facultatives Madelin A7								A4	348	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8										
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N	
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	ORG.SOC. PRODUITS A RECEV SOLDE CPAM NON RECUS										1 409	
	GARAGE ALMA SOLDE FRS 2017										108	
FRANCE FOOD ANNUL OD 27/9										252		
RHINOS SOLUT. PTS FIDEL.										15 243		
AIDE URSSAF											5 661	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise												AJC DISTRIBUTION				Néant ☐ *										
CADRE A			IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations													
									1				2				3									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		CZ			D8			D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II		KD	585 000		KE			KF					
CORPORELLES	Terrains												KG			KH			KI							
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9					KJ			KK			KL									
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1					KM			KN			KO									
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions				[Dont Composants		M2					KP			KQ										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants		M3					KS	181 029		KT											
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV	497 277		KW			KX	1 385					
		Matériel de transport *												KY	54 340		KZ			LA	13 872					
		Matériel de bureau et mobilier informatique												LB	6 638		LC			LD						
		Emballages récupérables et divers *												LE			LF			LG						
	Immobilisations corporelles en cours												LH			LI			LJ							
	Avances et acomptes												LK			LL			LM							
	TOTAL III												LN	739 283		LO			LP	15 257						
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G			8M			8T						
Autres participations												8U	90		8V			8W								
Autres titres immobilisés												1P			1R			1S								
Prêts et autres immobilisations financières												1T	1 356		1U			1V								
TOTAL IV												LQ	1 446		LR			LS								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	1 325 729		ØH			ØJ	15 257							
CADRE B			IMMOBILISATIONS						Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
									par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
									1				2				3									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II		IO			LV			LW	585 000		1X		
CORPORELLES	Terrains												IP			LX			LY			LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ					MA			MB			MC											
		Sur sol d'autrui		IR					MD			ME			MF											
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS					MG			MH												
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT					MJ			MK	181 029												
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU					MM			MN	498 662		MO											
		Matériel de transport		IV					MP			MQ	68 212		MR											
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW					MS			MT	6 638		MU											
		Emballages récupérables et divers *		IX					MV			MW			MX											
	Immobilisations corporelles en cours												MY			MZ			NA			NB				
	Avances et acomptes												NC			ND			NE			NF				
TOTAL III												IY			NG			NH	754 541		NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ			ØU			M7			ØW				
	Autres participations												IØ			ØX			ØY	90		ØZ				
	Autres titres immobilisés												I1			2B			2C			2D				
	Prêts et autres immobilisations financières												I2			2E	600		2F	756		2G				
	TOTAL IV												I3			NJ	600		NK	846		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4			ØK	600		ØL	1 340 387		ØM					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AJC DISTRIBUTION					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entrepriseAJC DISTRIBUTION

Néant☐*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	146 989	QA	10 989	QB		QC	157 978
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	238 938	QE	49 623	QF		QG	288 561
	Matériel de transport	QH	28 869	QI	6 360	QJ		QK	35 228
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 638	QM		QN		QO	6 638
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	421 434	QV	66 971	QW		QX	488 405
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	421 434	ØP	66 971	ØQ		ØR	488 405

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise AJC DISTRIBUTION								Néant ☐ *		
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinques H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A	5 000	4B		4C	2 760	4D	2 240
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z	5 000	TV		TW	2 760	TX	2 240
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	226 566	6B		6C		6D	226 566
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T	22 350	6U	328	6V	4 866	6W	17 812
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	102 277	6Y		6Z	20 718	7A	81 559
	TOTAL III		7B	351 193	TY	328	TZ	25 584	UA	325 937
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	356 193	UB	328	UC	28 344	UD	328 177
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	328	UF	28 344			
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.									10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : AJC DISTRIBUTION										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP	606	UR		US	606		
	Autres immobilisations financières				UT	150	UV		UW	150		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	19 700	19 700					
	Autres créances clients				UX	208 030	208 030					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	57 675	57 675					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	63 463	63 463					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	283 121	283 121						
Charges constatées d'avance					VS	1 428	1 428					
TOTAUX					VT	634 174	VU	633 418	VV	756		
RENVUIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	600						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	12 631	12 631							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	243 583	56 378		187 205					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	974 812	974 812							
Personnel et comptes rattachés			8C	46 298	46 298							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	46 971	46 971							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	53 242	53 242							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 025	5 025							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	14 213	14 213							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	4 041	4 041							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 400 815	VZ	1 213 610	187 205					
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	68 090	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l' entreprise : AJC DISTRIBUTION

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET☐

Néant☐*

Exercice N, clos le :
31/12/2022

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

2 437

Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)

WG

216

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)

RB

)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)

I7

-16 513

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes particuliers / impositions autres

Moins-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)

- imposées aux taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

76 071

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)

Régimes particuliers et impositions autres

Plus-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)

- imposées aux taux de 0 %

- imposées aux taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.

Majoration d'amortissement*

Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)

K9

Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)

L2

J.E.I. (art.44 sexies A)

L5

ZFU-TE (art. 44 octies A)

ØV

S.I.I.C. (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

PP

Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)

1F

Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)

XC

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

PP

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)

PB

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)

X9

dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)

YH

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)

YA

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)

YC

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)

YB

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)

YD

dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)

YI

Créance dé gagée par le report en arrière de déficit

ZI

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)

YL

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)

XI

76 071

déficit (II moins I)

ZL

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*

XJ

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *

XL

76 071

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

0

XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AJC DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	318 678
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	76 071
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	242 607
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	242 607
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1: 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	46 167
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>AJC DISTRIBUTION</u>																		Néant ☐ *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	59 993			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves			ZB											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	216 154				Dividendes			ZD											
	Autres répartitions											ZE											
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Report à nouveau			ZF											
	TOTAL I			ØF	276 147				(NB : le total I doit être égal au total II) TOTAL II			ZG	276 147										
																		ZH	276 147				
RENSEIGNEMENTS DIVERS																		Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier Préciser le prix de revient des (biens pris en crédit bail										J7	80 000			)	YQ	67 629						
	- Engagements de crédit-bail immobilier															YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus															YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance															YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois										J8	135 878			)	XQ	135 878						
	- Personnel extérieur à l'entreprise															YU	1 619						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)															SS	143 570						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages															YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles										ES	813			)	ST	147 155						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD															ZJ	428 223						
	- CFE, CVAE															YW	9 631						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers										ZS				)	9Z	9 856						
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD															YX	19 487						
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée															YY	6 562						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations															YZ	537 279						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)															ØB	393 684						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *															ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *															ZK							
	- Numéro de centre agréé *			XP							- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)					ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice															RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI															RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15 %			JK				Plus-values à 0 %			JL					
								Plus-values à 19 %			JM				Imputations			JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15 %			JN				Plus-values à 0 %			JO					
								Plus-values à 19 %			JP				Imputations			JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe			JJ												

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : AJC DISTRIBUTIONNéant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>AJC DISTRIBUTION</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : AJC DISTRIBUTION Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>AJC DISTRIBUTION</u>				Néant ☒ *			
I							
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II							
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : AJC DISTRIBUTION															Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le : 01/01/2022.....										et clos le : 31/12/2022.....					Durée en nombre de mois		1 2																			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																																				
Effectif moyen du personnel * :															YP		13																			
Dont apprentis															YF																					
Dont handicapés															YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																																				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA		6 277 064																			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																					
TOTAL 1															OX		6 277 064																			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH		1 651																			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues															OF																					
Variation positive des stocks															OD		96 753																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 2															OM		98 404																			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																																				
Achats															ON		5 185 584																			
Variation négative des stocks															OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR		247 426																			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW		13 271																			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY																					
TOTAL 3															OJ		5 446 281																			
IV - Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)															OG		929 187																			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.															SA		929 187																			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																																				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV		X																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX		6 277 064		Effectifs au sens de la CVAE *		EY		13													
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX																					
Période de référence															GY		0		1		/		0		1		/		2		0		2		2	
Date de cessation															HR				/				/													

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AJC DISTRIBUTION

ADRESSE (voie)

140 impasse Sophie Germain ZA La Lande de Pucy

CODE POSTAL

50380

VILLE

ST PAIR SUR MER

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

22970

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

LJCA

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

74,0100

Nb de parts ou actions

17 000,00

Adresse :

N°

30

Voie

RUE DE LILLE

Code Postal

50300

Commune

AVRANCHES

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

SELIMA

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

25,9904

Nb de parts ou actions

5 970,00

Adresse :

N°

Voie

Route de Paris Z.I.

Code Postal

14127

Commune

MONDEVILLE CEDEX

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



(1)

☒ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET : 52782376900023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AJC DISTRIBUTION

ADRESSE (voie) 140 impasse Sophie Germain ZA La Lande de Pucy

CODE POSTAL 50380 VILLE ST PAIR SUR MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.



TALENZ GROUPE FIDORG

BAYEUX

10 boulevard Sadi Carnot
14400 Bayeux
Tél : 02 31 51 60 97
E-mail : bayeux@groupe-fidorg.fr

FLERS

15 rue du Théâtre
61100 Flers
Tél : 02 33 62 82 00
E-mail : flers@talenz-fidorg.fr

SAINT-LÔ

585 rue Henri Claudel - ZI Neptune II
50000 Saint-Lô
Tél : 02 33 77 87 97
E-mail : saint-lo@talenz-fidorg.fr

CAEN

Bâtiment le Trifide - 18 rue Claude Bloch
14050 Caen Cedex 4
Tél : 02 31 46 23 23
E-mail : caen@groupe-fidorg.fr

LE HAVRE

24 rue Maréchal Galliéni
76600 Le Havre
Tél : 02 35 19 25 85
E-mail : lehavre@talenz-fidorg.fr

TARBES

13, rue Maréchal Foch
65000 Tarbes
Tél : 05 61 63 32 76
E-mail : toulouse@talenz-fidorg.fr

DEAUVILLE

Rue des Bateliers - ZI
14800 Touques
Tél : 02 31 14 62 00
E-mail : deauville@talenz-fidorg.fr

PARIS

62 rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
Tél : 01 40 16 79 80
E-mail : paris@talenz-fidorg.fr

VIRE

3 rue des Halles, BP 70058
14500 Vire
Tél : 02 31 68 11 12
E-mail : vire@talenz-fidorg.fr

AJC DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 229.700 euros
Siège social : Z.A. La Lande de Pucy
140 Impasse Sophie Germain
50380 Saint-Pair sur Mer
527 823 769 RCS Coutances

(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION DU GERANT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2023**

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ainsi que l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons par conséquent à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du gérant ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport.

Ceci étant précisé, nous vous exposons ce qui suit :

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 Faits marquants

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 6.277.064,13 euros et enregistré un bénéfice de 62.408,75 euros.

Aucun fait marquant, susceptible d'être porté à votre connaissance, n'est survenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

1.2 Activité en matière de recherches et développement

Néant.

1.3 Situation économique 2022

Malgré la forte volatilité des marchés alimentaire tant en terme de prix que de quantités disponible en approvisionnement, nous nous sommes efforcé de garantir à nos clients un approvisionnement régulier des produits en fond de rayons, beaucoup de nos clients n'ayant pas eu l'opportunité ou la possibilité de stocker tous les produits de base (huile, farine, moutarde, ...) qui ont subi de forte tension à partir du printemps (Guerre Ukraine, covid..)

Par contre , nous avons bénéficié d'une météo très favorable sur la haute saison, nous avons donc pu atténuer les effets conjoncturels négatifs cités plus haut, notamment en contingentant des Juin, afin de pouvoir servir tous nos clients à partir de la très haute saison (juillet et Aout)

Nous avons pu maintenir un niveau d'investissement productif via le renouvellement de nos deux véhicules de livraisons (iveco et combi wolsvagen) (arrêt des locations Petit forestiers)

2. EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Résilience et Efficience seront au rendez vous cette année particulière ou nous subirons des augmentations de charges certaines (loyer ciale, Energie et Couts salariaux) combinés à des perspectives de baisse du pouvoir d'achat et à de potentiel arbitrage des consommateurs sur les activités lies aux loisirs avec la restauration hors foyer quotidienne (forte diminution du ticket moyen en volume) avec un impact négatif sur nos clients professionnels.

Les investissements productifs seront néanmoins maintenu avec la modernisation complète de notre système d'exploitation informatique (71 K€) ainsi que le remplacement de nos deux lignes de vieux congélateurs (22 K€)

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne possède pas de filiales et ne détient aucune participation.

3.1 Prise de participations ou prise de contrôle

Néant.

3.2 Parts d'autocontrôle

Néant.

3.3 Régularisation des participations croisées

Néant.

4. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES DE LA SOCIETE

4.1 Présentation des comptes annuels

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les produits d'exploitation se sont élevés à 6.307.640 euros (contre 5.072.689 euros au cours de l'exercice précédent), comprenant un chiffre d'affaires de 6.277.064 euros (contre 4.742.189 euros au cours de l'exercice précédent).

Concomitamment, les charges d'exploitation se sont élevées à 6.173.352 euros (contre 4.805.110 euros au cours de l'exercice précédent).

Après prise en compte :

- du résultat financier s'élevant à (3.567) euros (contre (3.854) euros au cours de l'exercice précédent),

- d'un résultat exceptionnel s'élevant à (64.827) euros (contre (19.798) euros au cours de l'exercice précédent),

- d'un impôt sur les sociétés de (16.513) euros contre (14.227) pour l'exercice précédent, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice net comptable de 62.408,75 euros contre un bénéfice de 216.154,14 euros pour l'exercice précédent.

4.2 Communication des frais généraux et des charges déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39.4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 comprennent des charges et dépenses somptuaires pour un montant de 2.437 euros.

4.3 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices sociaux

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois (3) exercices précédents.

4.4 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 62.408,75 euros.

Par ailleurs, nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit un bénéfice de 62.408,75 euros de la manière suivante :

Soit	62.408,75 €
En totalité au compte "Report à nouveau" qui de.....	276.146,99 €
Serait ainsi porté à	338.555,74 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 591.226 euros pour un capital social de 229.700 euros.

5. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

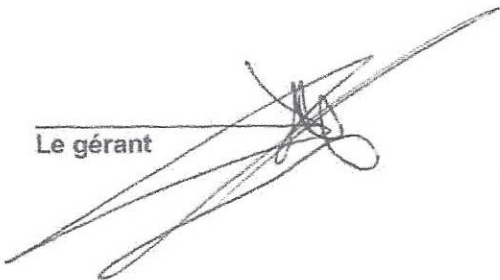
Nous vous indiquons que le gérant a été nommé pour une durée illimitée lors de la constitution de la Société.

6. MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Notre Société ne détient aucune succursale.

Nous vous invitons, après la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial du gérant, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le gérant



AJC DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 229.700 euros

Siège social : Z.A. La Lande de Pucy

140 Impasse Sophie Germain

50380 Saint-Pair sur Mer

527 823 769 RCS Coutances

(la « Société »)

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2023**

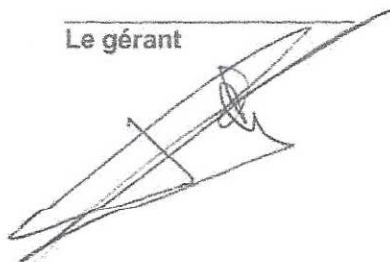
Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous précisons conformément à l'article L. 223-19 du Code de commerce qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé ;

➤ et que la convention suivante, antérieurement conclue, s'est poursuivie au cours dudit exercice :

- Abandon de quatre mois de loyers avec clause de retour à meilleure fortune dans un délai de cinq ans, consenti en date du 1er avril 2020, en faveur de la Société par le propriétaire des murs, la société FLCJA, société civile immobilière au capital de 1.000 euros, ayant son siège social sis 30 rue de Lille, 50300 Avranches, immatriculée sous le numéro 819 385 758 RCS Coutances, dont Monsieur AVRIN est également gérant. Une somme de 6000 euros a été remboursée par la Société à la société FLCJA au cours de l'exercice écoulé.

Le gérant



AJC DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 229.700 euros

Siège social : Z.A. La Lande de Pucy

140 Impasse Sophie Germain

50380 Saint-Pair sur Mer

527 823 769 RCS Coutances

(la « Société »)

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2023**

SELIMA

Monsieur José Javier Garcia

Z.I Route de Paris

14120 Mondeville

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Saint-Pair sur Mer, le 8 juin 2023

Cher Associé,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle de notre Société qui se tiendra le 23 juin 2023, à 14 h 30, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

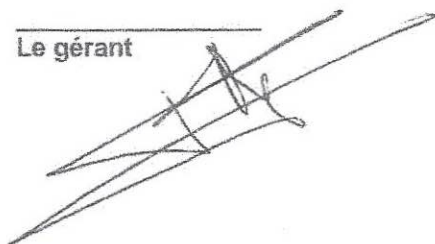
- Lecture du rapport de gestion du gérant,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport.

Vous trouverez sous ce pli les documents suivants :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion du gérant,
- Le rapport spécial du gérant, et
- Le texte des résolutions proposées au vote.

Veuillez agréer, Cher Associé, l'expression de nos salutations distinguées.

Le gérant



AJC DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 229.700 euros

Siège social : Z.A. La Lande de Pucy

140 Impasse Sophie Germain

50380 Saint-Pair sur Mer

527 823 769 RCS Coutances

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois juin,
A 14 heures 30,

Les associés de la Société se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du gérant.

Etaient présents :

• SELIMA, société par actions simplifiée au capital de 57.840.000 euros, dont le siège social est situé ZI Route de Paris, 14.120 Mondeville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 411 495 369 RCS Caen, représentée par son président, la société PROFIDIS, elle-même représentée par Monsieur José Javier Garcia, propriétaire de	 5.970 parts sociales
• LCJA, société à responsabilité limitée au capital de 177.500 euros, dont le siège social est situé 30, rue de Lille, 50300 Avranches, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Coutances sous le numéro 527 541 999, représentée par son gérant, Monsieur Franck Avrin, propriétaire de.....	17.000 parts sociales
Total.....	22.970 parts sociales

Les sociétés SELIMA et LCJA étant les seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital social, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Avrin, représentant légal de la société LCJA, associé possédant le plus grand nombre de parts et ayant accepté la présidence de la présente assemblée (le « **Président** »).

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du gérant,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou mis à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, ce dont les associés lui donnent acte.

AF FA
1

AF

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- le rapport de gestion du gérant ;
- le rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- le texte des projets de résolutions soumis aux associés ;
- les statuts à jour de la Société.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, après lecture de ces différents documents, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

*

(Lecture du rapport de gestion du gérant)

*

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ce rapport, l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39.4 du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 comprennent des charges et dépenses somptuaires, pour un montant de 2.437 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

(Affectation du résultat)

*

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 62.408,75 euros de la manière suivante :

Soit	62.408,75 €
En totalité au compte "Report à nouveau" qui de.....	276.146,99 €
Est ainsi porté à	338.555,74 €

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AP FA
AP²

*

(Lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du
Code de commerce)

*

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte :

- de la convention conclue et autorisée antérieurement qui s'est poursuivie,
- qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 dudit code n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

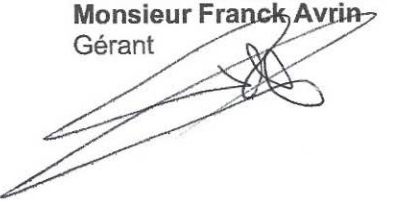
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

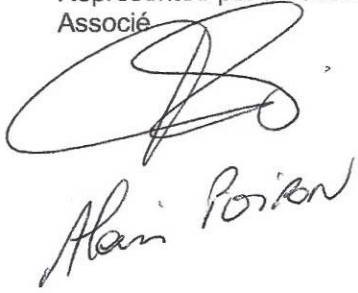
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.



LCJA

Par : Monsieur Franck Avrin
Associé



Monsieur Franck Avrin
Gérant

SELIMA

Par : PROFIDIS,
Représentée par M. José Javier Garcia
Associé

AJC DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 229.700 euros

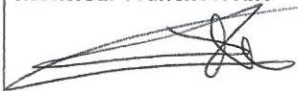
Siège social : Z.A. La Lande de Pucy

140 Impasse Sophie Germain

50380 SAINT PAIR SUR MER

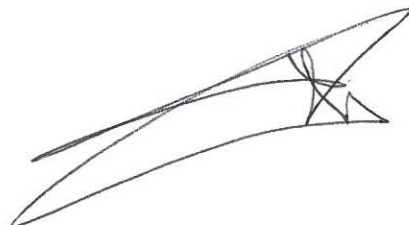
537.823.769 RCS COUTANCES

FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE Présence par voie de visioconférence (Nom du mandataire)
Société LJCA	17.000	17.000	Monsieur Franck AVRIN 
Société SELIMA	5.970	5.970	Monsieur Alain POIRON 
TOTAL	22.970	22.970	

Le Président de séance soussigné, certifie exacte la présente feuille de présence, faisant ressortir que : les 2 associés sont présents ou représentés et totalisent 22.970 parts ayant droit de vote auxquelles sont attachées 22.970 voix.

Monsieur Franck AVRIN





Z.I. route de Paris – BP 17
14127 MONDEVILLE Cedex

POUVOIR

N/Réf. : 6505/AT/SELIMA 23

La soussignée,

Madame **Carine ZIMOLONG**, domiciliée à MONDEVILLE (14120) Z.I. route de Paris,

Agissant au nom de la Société **SELIMA**, Société par Actions Simplifiée au capital de 57.840.000 €, dont le siège est à MONDEVILLE (14120) Z.I. route de Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 411.495.369,

En vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis par Monsieur Edouard de CHAVAGNAC, domicilié à MASSY (91300) 93 avenue de Paris, suivant acte sous seing privé en date du 14 octobre 2022,

Monsieur Edouard de CHAVAGNAC agissant lui-même en vertu des pouvoirs à lui consentis par Monsieur Javier GARCIA, domicilié à MASSY (91300) 93 avenue de Paris, suivant acte sous seing privé en date du 17 février 2020,

Dans laquelle procuration, Monsieur Javier GARCIA a lui-même agi au nom et pour le compte de la société PROFIDIS, en qualité de Président, fonction à laquelle il a été nommé suivant décisions de l'associé en date du 17 février 2020,

Ladite société PROFIDIS étant elle-même Présidente de la société SELIMA, fonction à laquelle elle a été nommée suivant l'assemblée générale mixte du 2 janvier 2001,

Propriétaire de **5.970** parts sociales de la Société **AJC DISTRIBUTION**, Société A Responsabilité Limitée au capital de 229.700 € dont le siège social est à SAINT PAIR SUR MER (50380) Z.A. La Lande de Pucy – 140 Impasse Sophie Germain, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **COUTANCES** sous le numéro **527.823.769**

Laquelle a, par ces présentes, constitué pour son mandataire :

- Monsieur **Alain POIRON**, domicilié à MONDEVILLE (14120) Z.I. route de Paris,

Auquel elle donne pouvoir à l'effet de, au nom et pour le compte de la Société SELIMA, la représenter à **l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle** qui se tiendra le **23 juin 2023 à 14 heures 30**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du gérant,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du code de commerce et approbation des termes de ce rapport.
-

En conséquence

- Participer à ladite assemblée,
- Émarger la feuille de présence, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions portées à l'ordre du jour,
- Signer tous procès-verbaux et toutes pièces,
- Et généralement faire tout le nécessaire.

Signé par Carine ZIMOLONG le
20/06/2023 11:50



Le signataire reconnaît et convient expressément (i) qu'il a signé le présent document par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, (ii) que cette signature électronique a la même valeur légale qu'une signature manuscrite, (iii) que le présent document signé électroniquement constitue l'original des présentes, établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité, (iv) que l'identité du signataire a été valablement établie et (v) que le présent document signé électroniquement constitue une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil et dispose de la même force probante qu'un écrit sur support papier.

AJC DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 229.700 euros

Siège social : Z.A. La Lande de Pucy

140 Impasse Sophie Germain

50380 Saint-Pair sur Mer

527 823 769 RCS Coutances

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois juin,
A 14 heures 30,

Les associés de la Société se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du gérant.

Etaient présents :

• SELIMA, société par actions simplifiée au capital de 57.840.000 euros, dont le siège social est situé ZI Route de Paris, 14.120 Mondeville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 411 495 369 RCS Caen, représentée par son président, la société PROFIDIS, elle-même représentée par Monsieur José Javier Garcia, propriétaire de	 5.970 parts sociales
• LCJA, société à responsabilité limitée au capital de 177.500 euros, dont le siège social est situé 30, rue de Lille, 50300 Avranches, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Coutances sous le numéro 527 541 999, représentée par son gérant, Monsieur Franck Avrin, propriétaire de.....	17.000 parts sociales
Total.....	22.970 parts sociales

Les sociétés SELIMA et LCJA étant les seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital social, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Avrin, représentant légal de la société LCJA, associé possédant le plus grand nombre de parts et ayant accepté la présidence de la présente assemblée (le « **Président** »).

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du gérant,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou mis à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, ce dont les associés lui donnent acte.

AF FA
1

AF

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- le rapport de gestion du gérant ;
- le rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- le texte des projets de résolutions soumis aux associés ;
- les statuts à jour de la Société.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, après lecture de ces différents documents, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

*

(Lecture du rapport de gestion du gérant)

*

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ce rapport, l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39.4 du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 comprennent des charges et dépenses somptuaires, pour un montant de 2.437 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

(Affectation du résultat)

*

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 62.408,75 euros de la manière suivante :

Soit	62.408,75 €
En totalité au compte "Report à nouveau" qui de.....	276.146,99 €
Est ainsi porté à	338.555,74 €

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AP FA
AP²

*

(Lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du
Code de commerce)

*

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte :

- de la convention conclue et autorisée antérieurement qui s'est poursuivie,
- qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 dudit code n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

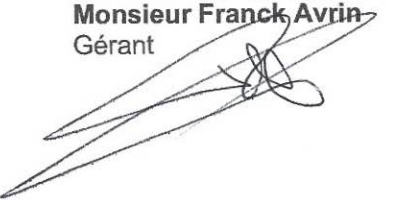
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

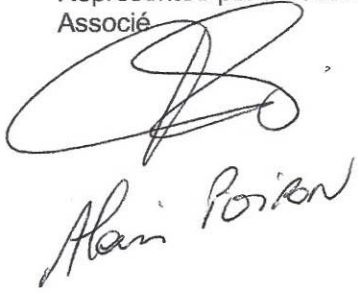
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.



LCJA

Par : Monsieur Franck Avrin
Associé



Monsieur Franck Avrin
Gérant

SELIMA

Par : PROFIDIS,
Représentée par M. José Javier Garcia
Associé

AJC DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 229.700 euros

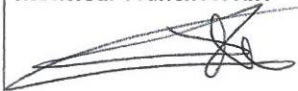
Siège social : Z.A. La Lande de Pucy

140 Impasse Sophie Germain

50380 SAINT PAIR SUR MER

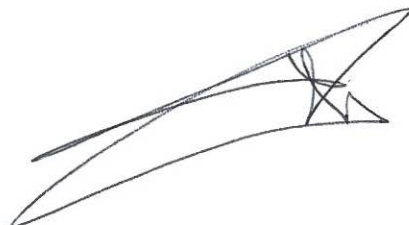
537.823.769 RCS COUTANCES

FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE Présence par voie de visioconférence (Nom du mandataire)
Société LJCA	17.000	17.000	Monsieur Franck AVRIN 
Société SELIMA	5.970	5.970	Monsieur Alain POIRON 
TOTAL	22.970	22.970	

Le Président de séance soussigné, certifie exacte la présente feuille de présence, faisant ressortir que : les 2 associés sont présents ou représentés et totalisent 22.970 parts ayant droit de vote auxquelles sont attachées 22.970 voix.

Monsieur Franck AVRIN





Z.I. route de Paris – BP 17
14127 MONDEVILLE Cedex

POUVOIR

N/Réf. : 6505/AT/SELIMA 23

La soussignée,

Madame **Carine ZIMOLONG**, domiciliée à MONDEVILLE (14120) Z.I. route de Paris,

Agissant au nom de la Société **SELIMA**, Société par Actions Simplifiée au capital de 57.840.000 €, dont le siège est à MONDEVILLE (14120) Z.I. route de Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 411.495.369,

En vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis par Monsieur Edouard de CHAVAGNAC, domicilié à MASSY (91300) 93 avenue de Paris, suivant acte sous seing privé en date du 14 octobre 2022,

Monsieur Edouard de CHAVAGNAC agissant lui-même en vertu des pouvoirs à lui consentis par Monsieur Javier GARCIA, domicilié à MASSY (91300) 93 avenue de Paris, suivant acte sous seing privé en date du 17 février 2020,

Dans laquelle procuration, Monsieur Javier GARCIA a lui-même agi au nom et pour le compte de la société PROFIDIS, en qualité de Président, fonction à laquelle il a été nommé suivant décisions de l'associé en date du 17 février 2020,

Ladite société PROFIDIS étant elle-même Présidente de la société SELIMA, fonction à laquelle elle a été nommée suivant l'assemblée générale mixte du 2 janvier 2001,

Propriétaire de **5.970** parts sociales de la Société **AJC DISTRIBUTION**, Société A Responsabilité Limitée au capital de 229.700 € dont le siège social est à SAINT PAIR SUR MER (50380) Z.A. La Lande de Pucy – 140 Impasse Sophie Germain, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **COUTANCES** sous le numéro **527.823.769**

Laquelle a, par ces présentes, constitué pour son mandataire :

- Monsieur **Alain POIRON**, domicilié à MONDEVILLE (14120) Z.I. route de Paris,

Auquel elle donne pouvoir à l'effet de, au nom et pour le compte de la Société SELIMA, la représenter à **l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle** qui se tiendra le **23 juin 2023 à 14 heures 30**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du gérant,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du code de commerce et approbation des termes de ce rapport.
-

En conséquence

- Participer à ladite assemblée,
- Émarger la feuille de présence, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions portées à l'ordre du jour,
- Signer tous procès-verbaux et toutes pièces,
- Et généralement faire tout le nécessaire.

Signé par Carine ZIMOLONG le
20/06/2023 11:50



Le signataire reconnaît et convient expressément (i) qu'il a signé le présent document par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, (ii) que cette signature électronique a la même valeur légale qu'une signature manuscrite, (iii) que le présent document signé électroniquement constitue l'original des présentes, établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité, (iv) que l'identité du signataire a été valablement établie et (v) que le présent document signé électroniquement constitue une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil et dispose de la même force probante qu'un écrit sur support papier.